



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°65-2023-067

PUBLIÉ LE 8 MARS 2023

Sommaire

DDETSPP Hautes-Pyrénées / POLITIQUES SOCIALES ET ACCES A L EMPLOI

65-2023-03-06-00002 - Arrêté préfectoral du 6 mars 2023 portant désignation des médecins siégeant au conseil médical du département des Hautes-Pyrénées (4 pages)

Page 3

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2023-03-06-00002

Arrêté préfectoral du 6 mars 2023 portant désignation des médecins siégeant au conseil médical du département des Hautes-Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations**

**Arrêté préfectoral n°65-2023-03
portant désignation des médecins siégeant au conseil
médical du département des Hautes-Pyrénées**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L 452-38, son article L 821-1 et suivants ;

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative aux dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Tél : 05 62 56 65 65
Mél : ddeispp@hautes-pyrenees.gouv.fr
Cité administrative Reffye – 10 rue Amiral Courbet – 65000 TARBES1

VU le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées ;

VU l'arrêté préfectoral n°65-2023-02-21-00005 en date du 21 février 2023 portant suspension des fonctions de Mme le Docteur Dominique CARLIER au sein du conseil médical départemental des Hautes-Pyrénées ;

VU l'arrêté préfectoral n°65-2023-02-14-00003 en date du 14 février 2023 portant renouvellement de la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – En application des dispositions des articles 5-1 et 6-1 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 susvisé, des articles 3 et 4 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 susvisé, et de l'article 5 du décret n°88-386 du 19 avril 1986 susvisé, le conseil médical départemental des Hautes-Pyrénées, compétent pour les agents des fonctions publiques d'État et hospitalière exerçant ou ayant exercé en dernier lieu leurs fonctions dans le département des Hautes-Pyrénées, est constitué des membres suivants :

Titulaires

Monsieur le Docteur Guy PANOFRE – Médecin généraliste, président à titre temporaire
65000 TARBES

Monsieur le Docteur Alain FOURNES – Médecin généraliste
65000 TARBES

Madame le Docteur Elisa PANOFRE – Médecin généraliste, titulaire à titre temporaire
65330 RECURT

ARTICLE 2 – L'arrêté n°65-2022-06-30-00004 portant désignation des médecins siégeant au conseil médical du département des Hautes-Pyrénées est suspendu pour la période d'application de l'arrêté préfectoral n°65-2023-02-21-00005.

Tél : 05 62 56 65 65
Mél : ddetpp@hautes-pyrenees.gouv.fr
Cité administrative Reffye – 10 rue Amiral Courbet – 65000 TARBES

ARTICLE 3 – Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur le directeur départemental de l’emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le **06/03/2023**

Le préfet



Jean SALOMON

